

# Note d'information

Cayenne, le 02/09/2024

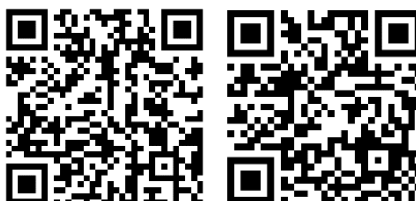
## Démarche pour l'inscription à la Formation et à l'Examen du permis de chasser en Guyane

1. **Inscrivez-vous en ligne** via le site internet [permischasser.ofb.fr](https://permischasser.ofb.fr). Le permis de chasser étant **gratuit** en Guyane, vous n'avez pas de paiement à effectuer en ligne.
2. Vous recevrez un **numéro de suivi par e-mail** qui vous permettra de suivre l'état d'avancement de votre demande en ligne (onglet en haut à droite).
3. Une fois votre demande finalisée, le **formulaire CERFA pré-rempli** vous sera envoyé par e-mail. Il est aussi disponible au téléchargement dans l'onglet de suivi de votre demande.
4. **Imprimez** et présentez le formulaire CERFA à un(e) médecin qui doit **remplir et signer** le cadre « **Certificat médical** » au verso du formulaire CERFA. Les certificats médicaux sur papier libre ne sont pas acceptés.
5. **Collez votre photographie d'identité** sur le recto du formulaire CERFA (attention, pas d'agrafe ni de trombone).
6. **Datez et signez** (sans dépasser du cadre) le formulaire CERFA.  
Si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle : votre représentant(e) légal(e) doit compléter et signer le cadre dédié en bas du recto du formulaire CERFA.
7. **Scannez** votre demande complète (format JPEG, résolution de 300 ppp).  
Vérifiez que votre demande contient toutes les pièces nécessaires :
  - Formulaire CERFA + 1 photographie d'identité de moins de 6 mois ;
  - Pièce d'identité en cours de validité ;
  - Si vous être français(e) et avez entre 16 et 25 ans : documents relatifs aux obligations du service national.
8. **Envoyez votre demande complète au service Permis de chasser Guyane par e-mail à l'adresse [permis.guyane@ofb.gouv.fr](mailto:permis.guyane@ofb.gouv.fr) ou par message écrit sur WhatsApp au +594 694 38 25 02.**
9. Après le dépôt de votre demande, votre dossier sera traité par les services de l'OFB.  
En fonction du planning des examens prévu par l'inspecteur du permis de chasser, vous recevrez une convocation dans le centre de formation le plus proche de votre domicile.

*Si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer le document (2 pages), des exemplaires papier sont disponibles à l'OFB. Lorsque vous le complétez, veuillez remplir le cadre « Votre identité » en écrivant lisiblement et en majuscules. **Attention, l'inscription en ligne reste nécessaire.** Merci d'indiquer manuellement votre numéro de suivi en haut du formulaire CERFA.*

**Pour plus d'informations, consultez :**

Le site internet de l'OFB en  
Guyane : [guyane.ofb.fr](https://guyane.ofb.fr)  
→ Rubriques en bleu clair sur  
la page d'accueil



Le site internet du permis de  
chasser (démarches en ligne) :  
[permischasser.ofb.fr](https://permischasser.ofb.fr)